



## Accident sur parking prive

Par **berthevas**, le **09/01/2012** à **18:30**

Bonjour,  
Le jour d'un mariage, en arrivant sur un parking boisé de la salle n'ayant été pour cette occasion, une voiture s'est empalée sur une souche d'arbre : arbre coupé à 30 cm du sol et non signalé.  
La propriétaire ne veut rien entendre quant à sa responsabilité.  
Que dit la loi dans ce cas précis ?  
merci

Par **amajuris**, le **09/01/2012** à **20:21**

Bonjour,  
Si le parking est ouvert à la circulation publique, le code de la route s'applique.  
Le conducteur du véhicule fait une déclaration à son assurance qui se débrouillera.  
Une souche qui dépasse du sol de 30 cm se voit peut-être pas un jour de mariage mais quand même.  
cdt